

36^E RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE

REGLEMENT PARTICULIER - ITINERAIRE HORAIRE

18-19-20 JUILLET 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES .

ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	2... juin 2025
Ouverture des engagements :	2 juin 2025
Clôture des engagements :	7 juillet 2025
Parution du carnet d'itinéraire :	12 juillet 2025
Dates et heures des reconnaissances :	12 et 13 juillet 9h00/12h00 - 14h00/18h00 18 juillet 9h00/12h00 - 14h00/23h00
Vérifications des documents le :	18 juillet de 15h45 à 20h00 parc expos Saintes
Vérifications techniques le :	18 juillet de 16h00 à 20h30 parc expos Saintes
Heure de mise en place du parc de départ le :	18 juillet à 16h00 parc expos Saintes
Briefing des voitures d'encadrement(présence obligatoire)	vendredi 18 juillet 20h00 PC parc expos
Briefing de la direction de course	vendredi 19 juillet 20h30 PC parc expos.....
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	18 juillet à 19h30 parc expos Saintes
Publication des équipages admis au départ	18 juillet à 21h00 parc expos Saintes
Publication des heures et ordre de départ.....	18 juillet à 21h00 parc expos à Saintes
Départ de :	Saintes parc expos..... 19 juillet 2025. 8H00 (1 ^{er} VHC)
Publication des résultats partiels de la 1ere section et des heures et ordre de départ de la 2ème section	Le 19 juillet A partir de à 12h00 parc expos Saintes
Arrivée à . Saintes	19 juillet 2025... ..à partir...de 20h49.....1er VHC.....parc expos Saintes
Vérification finale le:	19 juillet... à 22h50 Lieu : garage Praud 17 Fontcouverte
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye	30' au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent:
Remise des prix le :	19 juillet au podium arrivée parc expos à Saintes.....

VISA LIGUE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

N° : 15/2025

Du : 18/04/25

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saintonge .organise le 36e rallye national PEA. de Saintonge en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du sport automobile NOUVELLE AQUITAINE NORD

Le 18/04/2025 sous le numéro 15/2025

Et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 369

en date du 12/05/2025

Comité d'Organisation

Président : Jacky Couturier.....

Membres : – D .Baudry (trésorier) D . Bironneau (commissaires) – R. Cazaugade Alex Guicheteau (resp ES)

Secrétariat du Rallye , Adresse : Elisa BOUGNAUD 1 chemin DES FONTANIES Goux 17800 PERIGNAC

Téléphone : 07-70-86-88-07

mail : asa.rallyedesaintonge@gmail.com

Permanence du Rallye : 2 juin au 17 juillet : secrétariat du rallye. 9h00 / 19H00

18 au 20 juillet : parc expos Saintes 9h00 / 22H00

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

20 G rue de la gare
86460 AVAILLES-LIMOUZINE
@ liguSPORTAUTO.nan@orange.fr

Organisateur technique

Nom : ASA de Saintonge représentée par M. Couturier ou toute autre personne dûment mandatée.

Adresse : 2 rue des passeroses 17460 PREGUILLAC 06.82.38.04.15 jacky.couturier@sfr.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 OFFICIELS

PRESIDENT COLLEGE	J.Luc Phelipeau	9060	10-18
MEMBRE	Michele Meyer	2979	11-10
MEMBRE	Condemine catherine	56617	10-18
DIRECTEUR DE COURSE PC	Guy Troncal	1056	10-21
ADJOINT PC	Pierre Schubler	27374	12-02
ADJOINT PC	Roger Desmoulins	4799	11-10
DR COURSE DELEGUE ES 2.4.6.8	Gilles Merliot	10396	12.02
ADJOINT	Jean.Marie Carof	203852	10-01
Dr course POINT INTER	Galard Bernard	7760	12-02
Dr COURSE DELEGUE ES 1.3.5.7	Jean.Pierre Raymond	12215	10-04
ADJOINT	Christian Isnard	210777	12-02
MEDECIN CHEF AU PC	Jean François Billes	13557	10-04
VOITURE TRICOLORE	Gabriel Gianolio	7760	12.02
COM. TECHNIQUE RESP.	Jean Claude Brigaud	13558	11-17
COM TECH STAGIAIRE	James de Freitas	284341	11-24
COM. TECHNIQUE	Luc gourdon	163936	12-02
COM. TECHNIQUE	Regis Béreau	136886	12.01
COM. TECHNIQUE	Eric Gauthier	196863	10-15
COM.TECHNIQUE	Alexandre Bouron	329549	11-01
RELATIONS CONCURRENTS	Henri.louis Leguellaut	5555	11-04
RELATIONS CONCURRENTS	Fernand Kamp	50053	11-10
RELATIONS CONCURRENTS	Jean Philippe	22816	10-06
RELATION CONCURRENT STAG	Melvin Fraise	253226	11(04
RELATIONS AVEC PRESSE	Jacky Couturier	8316	11-04
SPEAKER	Jean Paul Bizard	7949	11-01
CLASSEMENTS chronolive	Sylvain Bergeron	50286	11-01

1.2P. ELIGIBILITE

Le 36e Rallye national PEA de Saintonge compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2025 coefficient 3
- le championnat de la ligue régionale Nouvelle Aquitaine Nord 2025
- le trophée FR6.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Qui auront lieu au parc des expos à Saintes ou un parc remorque sera mis à leur disposition. Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage PRAUD à Fontcouverte, le tarif horaire de la main d'oeuvre est de 60,00€ ttc.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P , CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 36e rallye PEA de Saintonge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 7 JUILLET 25

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à ...**140 voitures** maximum pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960,00 €

le chèque devra être libellé à l'ordre de : **RALLYE DE SAINTONGE.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de liste d'attente, seront pris en priorité les concurrents ayant acquitté leurs droits d'engagement.

3.3 p ordre des départs

conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la 2eme section sera établi selon le classement à l'issue de la **1ere ES** hors pénalités .

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc des expos à Saintes seules les voitures munies de l'autocollant « ASSISTANCE » seront autorisées sur le parc d'assistance.

LE PARC ASSISTANCE SERA OUVERT AUX CONCURENENTS LE VENDREDI 18 JUILLET à PARTIR DE 8H00

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 : identification des voitures.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Saintonge représente un parcours de 253.600 kms

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte ...8...épreuves spéciales d'une longueur totale 124..800 kms

Les épreuves spéciales sont : 1-3-5-7- ECOYEUX 13.200 KMS

2-4-6-8 BUSSAC 18.000 KMS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 (trois)

Elles sont autorisées les :

samedi 12 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00

dimanche 13 juillet 2025 de..... 9h00 à 12h00 – **STRICTEMENT INTERDIT SOUS CONTROLE**

vendredi 18 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 22h00

le ROAD-BOOK sera envoyé par mail à chaque équipage officiellement engagé

la semaine avant le week-end des reconnaissances

la remise des stickers et le pré-contrôle administratif (si besoin est) se feront à Bussac chez VIVAL

Le samedi 12 juillet et le dimanche 13 juillet de 9h00 à 13h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2p les signes distinctifs des commissaires sont :

commissaires de route = combinaison orange

chef de poste = chasubles avec fonction imprimée

autres officiels = chasuble avec fonction imprimée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

LES PRIX EN ESPECES SONT CUMULABLES

GROUPE : 4 à 6 partants 1er 100,00€ 2e 75,00 € 3e 50,00€

7 partants et + 1er 180,00€ 2e 130,00 3e 90,00€

CLASSES 1 à 5 partants 1er 200,00 €
6 à 9 partants 1er 400,00 € 2e 180,00 €
10 et + 1er 400,00 € 2e 180,00 € 3e 80,00 €

Un trophée sera remis :

- aux 3 premiers du scratch.
- Chaque équipage classé.

la remise des prix se déroulera au podium le samedi 19 juillet 25
les chèques seront expédiés aux récipiendaires dans la semaine suivant le rallye.

RALLYE DE SAINTONGE

ITINERAIRES - HORAIRES

Samedi 19 juillet 2025

SECTION 1

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPAR	1 ^{ère} VOITURE
CH 0	Sortie Parc fermé/entrée assistance	0,00	0,00	0,00		8h00
	PARC ASSISTANCE				0h15	
CH 0 A	Sortie Parc Assistance	0,500		0,500		8h15
CH 1	Carrefour rue des pommiers/vc407 Ecoyeux	13.700	13.700	14.200	0h25	8h40
	NEUTRALISATION	0,300		14.500	0h03	
D. ES 1	Départ ES 1 ECOYEUX vc 407	0,00				8h43
A. ES 1	Arrivée ES1 chemin rural Ecoyeux	13.200				
STOP	Carrefour chemin rural/vc 231 Ecoyeux	0,400				
CH 2	Carrefour rd 230/rue chez suraud ST hilaire	7.500	21.100	35.600	0h40	9h23
	NEUTRALISATION	0,200		35.800	0h03	
D. ES 2	DEPART ES 2 BUSSAC rd 230 St Hilaire	0,00				9h26
A. ES 2	. Carr ch du bois Perrin – ch petit freuche Bussac	18.000				
STOP	Stop chemin du bois perrin Bussac	0.600				
CH 2 A	Ch du grand fief x chemin des chaumes Bussac	1.600			0h40	10h06
CH 2 B	Entrée parc regroupement parc expos Saintes	7,400	27.600	63.400	0h25	10h31
	<u>PARC DE REGROUPEMENT</u>					

SECTION 2

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 2 C	Sortie Parc regroupement/entrée assistance			63.400		11h31
	PARC ASSISTANCE				0h30	
CH 2 D	Sortie Parc Assistance	0,500	05,00			12h01
CH 3	Carr rue des pommiers X VC 407 Ecoyeux	13.700	14.200	77.600	0h25	12h26
	NEUTRALISATION	0,300		77.900	0h03	
D. ES 3	Départ ES 3 VC 407 Ecoyeux	0,00				12h29
A. ES 3	Arrivée ES 3 chemin rural Ecoyeux	13.200				
STOP	Carr chemin rural X VC 231 Ecoyeux	0,400				
CH 4	Carr RD 230 X rue chez suraud St Hilaire	7.500	21.100	99.000	0h40	13h09
	NEUTRALISATION	0,200		99.200	0h03	
D. ES 4	Carr. RD 230 St Hilaire de Villefranche	0,00				13h12
A. ES 4	Rue des bécasses Ecoyeux	18.000				
STOP	Rue des bécasses/rue des pinçons Ecoyeux	0.600				
CH 4 A	Carrefour grand fief X chem des chaumes Bussac	1.600			0h40	13h52
CH 4 B	Entrée parc regroupement parc expos Saintes	7.400	27.600	126.800	0h25	14h17
	PARC DE REGROUPEMENT				0h30	

Section 3

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL	IMPART	1 ^{ère} VOITURE
CH 4C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance	0.00		126.800		14h47
	PARC ASSISTANCE				0h30	
CH 4D CH 5	Sortie Parc Assistance Carrefour rue des pommiers vc 407 Ecoyeux	05,00 13.700	0,500 14.200	141.000	0h25	15h17 15h42
	NEUTRALISATION	0,300		141.300	0h03	
D. ES 5 A. ES 5 STOP CH 6	Voie communale 407 ECOYEUX Chemin rural Ecoyeux Carrefour ch rural voie com 231 Ecoyeux Car. Rd230 / rue chez surand St Hilaire de V.	0,00 13.200 0,400 7.500		21.100	0h40	15h45 16h25
	NEUTRALISATION	0,200		162.600	0h03	
D. ES 6 A. ES 6 STOP CH 6A CH 6B	RD 230 - ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE Car chemin bois perrin / chem petit freuche. Chemin du bois perrin BUSSAC Car chem grand fief / chem des chaumes Entrée Parc de regroupement parc expos	0,00 18.000 0,600 1.600 7.400		27.600	0h40 0h25	16h28 17h08 17h33
	PARC DE REGROUPEMENT				0h30	

SECTION 4

CH 6C	Sortie Parc de Regroupement / entrés assistance	0.00		190.200		18h03
	PARC ASSISTANCE				0h30	
CH 6D CH 7	Sortie Parc Assistance Carr. Rue des pommiers / vc 407 ECOYEUX	0,500 13.700	0,500 14.200	204.400	0h25	18h33 18h58
	NEUTRALISATION	0,300		204.700	0h03	
D. ES 7 A. ES 7 STOP CH 8	VC 407 ECOYEUX Chemin rural ECOYEUX Chemin rural / VC 231 ECOYEUX RD 230 / rue chez Surand St Hilaire de V.	0,00 13.200 0,400 7.500		21.100	0h40	19h01 19h41
	NEUTRALISATION	0,200		226.000	0h03	
D. ES 8 A. ES 8 STOP CH 8A	RD 230 / ST HILAIRE DE V. Chemin bois perrin / chem petit freuche Bussac Chemin du bois perrin Bussac Chem du grand fief / chem des chaumes Bussac	0,00 18.000 0,600 1.600		27.600	0h40	19h44 20h24
CH 8B	ENTREE PARC FERME	7.400	29.500	253.600	0H25	20h49